

Madame, Monsieur,

Nous avons une maison à Joiselle (Marne) et sommes concernés par le projet « Parc Éolien du champ de l'Alouettes(51) » et ceux tout autour de nous (Joiselle-Champgyuon-Neuvy-Morsains).

Nous sommes **contre** l'installation d'éoliennes dans le Sud-Ouest marnais et, dans le cas précis de cette enquête publique, contre les éoliennes autour du village de Joiselle dans la Marne. Nous allons développer notre réflexion.

Dans le voisinage de Joiselle-Champguyon-Neuvy-Morsains (villages distants de 1 à 3km l'un de l'autre) il est prévu d'installer 22 éoliennes au total! Nous pensons que nous pouvons parler **d'invasion du paysage**, avec un préjudice certain pour l'ensemble du patrimoine de cette région. C'est assurément une **destruction de notre cadre de vie** par les impacts visuels à grande échelle (cacher 22 fois 150m de haut dans un espace réduit.... Même nos beaux arbres de 20m de haut n'y arriveront pas). Nous avons la chance de vivre dans un environnement sans pollution lumineuse, la vision de la Voie Lactée la nuit est un ravissement ; les petites lumières rouges clignotantes à nos portes vont vite nous rappeler à l'ordre !!: la nuit est faite pour dormir et pas regarder le ciel !! d'ailleurs on ne pourra plus. Ce qui est proposé est un **envahissement** et un **encerclement** des villes et villages du Sud-Ouest marnais -Sézanne, Esternay et les villages autour.

Conservons l'image touristique de notre secteur ; en raison d'une visibilité évidente depuis les communes du Sud-Ouest marnais tout au long de la route touristique du Champagne, les points de vue, les belvédères, les circuits de découverte du paysage seraient affectés par ces projets sur ce beau terroir.

Quid de l'impact des éoliennes sur **notre santé** ? Les éoliennes font du **bruit** (enfin quand elles fonctionnent...) et ce serait 35 dB par éolienne : jusqu'à 40dB un bruit est jugé faible MAIS que dire de 22 x 35dB (dans le cas de Joiselle) ? Pour rappel, l'échelle des dB est une échelle logarithmique. Finis le silence et la tranquillité, les décideurs veulent donc que nous vivions dans un « ronron permanent » jour et nuit et dimanche compris !! Rappelons que les éoliennes ont le droit d'être « collées » aux habitations (500m minimum pour des éoliennes de 150m soit une distance correspondant à peine à 3 fois la hauteur de l'engin). Et les éoliennes sont là, à 500m pile, pas plus loin !! Pourquoi ne pas les mettre beaucoup plus loin , 2 ou 3km de toute habitation... Les personnes habitant proche des parcs d'éoliens se plaignent du bruit très puissant des pales qui tournent à côté de chez eux (TF1 info, 2021). Dans le cas de Joiselle, nous sommes dans un environnement rural avec un bruit de fond relativement bas ce qui favoriserait donc la perception des bruits émis par les parcs d'éoliennes.

De nombreux témoignages parlent de troubles pouvant être provoqués par des éoliennes tels que insomnies, maux de tête ou nausées . On parle parfois de **syndrome éolien**, induits par l'émission de basses fréquences et d'ultrasons, et reconnu par la Cour d'Appel de Toulouse le 08/07/2021. En plus des ultrasons il y a les **ondes électromagnétiques**. Il existe une sensibilité individuelle à ses ondes, mais loin d'être anecdotique. Sommes nous sensibles à ces ondes ? Nous ne savons pas car nous n'avons jamais habité sous des pylônes haute tension (cela ne nous serait pas venu à l'idée !). Avec cette concentration d'éoliennes autour de nous (et donc les câbles HT enfouis on ne sait où), si nous sommes sensibles, nous n'avons plus qu'à déménager (merci à tous les décideurs !) et donc à vendre notre maison, et là !! autre bienfait de cette concentration aberrante d'éoliennes dans notre environnement : qui achèterait une maison au milieu d'un champ d'éoliennes ?? Vous, les décideurs ? Nous, nous ne connaissons personne, et nous arrivons à un autre effet sournois de cette politique énergétique : **la dépréciation immobilière** reconnue par les instances décisionnelles (Colloque Céréme septembre 2021) et décidée unilatéralement sans envisager de dédommagement pour le citoyen par ailleurs. La décote d'un bien immobilier à proximité d'un parc éolien (et là autour de Joiselle, c'est de 3 parcs dont nous parlons) cette décote serait donc de 20 à 40% si tout va bien.... Le bien pourrait même être invendable

Nous, humains, ne sommes pas les seuls habitants sur terre, les autres animaux ont également des droits, dont celui de vivre, de ne pas être exécutés par des pales qui tournent et entraînent des collisions avec de nombreuses espèces d'oiseaux et de Chiroptères (comme les chauve-souris qui jouent un rôle d'insecticide naturel avalant chaque soir d'été des milliers de moustiques, parasites et autre noctuelles -papillons nuisibles). Dans le dossier n°E 24000029/51, il est noté que pour tuer moins de Chauves souris (directement sous le coup des pales, ou bien par barotraumatisme), il est prévu d'appliquer un bridage, mais : **les retours d'expérience des suivis après bridages, permettant d'appuyer la bonne efficacité de ces mesures, ne sont malheureusement pas encore disponibles**. C'est ballot.... Il faudra donc faire sans savoir si la mesure est efficace ?? C'est comme ça la vie, les chauves souris ! MAIS NON ! Il ne dépend que de nous de **préserver l'avifaune**. En France, une éolienne tuerait en moyenne sept oiseaux par an, selon [une étude](#) de suivi de mortalité publiée en 2017 par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Cela représenterait au moins 56 000 oiseaux, mais les pertes totales sont difficiles à quantifier précisément, notamment parce qu'une partie des cadavres sont récupérés par les prédateurs naturels. De plus notre région est un couloir de migration de nombreux oiseaux, alors bonjour l'hécatombe (si on ajoute toutes les éoliennes alentour)

Si nous élargissons un peu le domaine des nuisances induites par ces constructions, que dire de **l'utilisation abusive de superficies agricoles** importantes et significatives. L'emprise au sol d'une éolienne n'excède pas 15 à 30 m², mais son implantation nécessite de terrasser sur un rayon de 10 à 15 m (300 à 700 m²) pour réaliser la fondation (>700m³ de béton armé par éolienne). Des zones sont également nécessaires pour stocker les terres végétales excavées en périphérie de chaque fondation. L'érection de l'éolienne suppose également de réaliser une plateforme de 1 000 à 1 500 m² sur laquelle évolueront les engins de chantier et la grue de montage. Le chantier implique en outre, dans certains cas, d'élargir voire de créer des chemins destinés au passage des convois exceptionnels ; surfaces qui s'ajoutent aux places de parking prévues pour la maintenance ainsi qu'à un ou plusieurs postes de livraison électrique (Gaultier, S.P., Marx, G., & Roux, D., 2019. *Éoliennes et biodiversité : synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer*. Office national de la chasse et de la faune sauvage/LPO. 120 p. https://eolienbiodiversite.com/IMG/pdf/lpo_oncfs_2019.pdf). On voit donc que l'emprise des éoliennes sur les terres agricoles n'est pas anecdotique.

Une curiosité de pratique de la part d'Escofi : les éoliennes prévues autour de Joiselle . Pour connaître le meilleur endroit pour positionner des éoliennes aurait été de quadriller une grande zone avec des mats de mesure, d'analyser les résultats et estimer les meilleurs endroits d'implantation en considérant les vents, l'acceptation des habitants....et que croyez vous qu'il arriva ??? au milieu d'espaces libres, il y a un petit triangle avec 3 villages proches (Joiselle-Champguyon 1km et Joiselle-Neuvy 2km) et dans ce petit triangle : UN mat de mesure a été posé et bien sûr il a été décidé que cet endroit serait parfait pour implanter 8 éoliennes. Pouvez vous m'expliquer scientifiquement cette manière de travailler ? Cette concentration effrénée d'éoliennes, à but lucratif pour l'ensemble de la filière, des décideurs jusqu'aux agriculteurs cupides qui proposent des terres pour leur intérêt personnel au détriment de l'intérêt général, est une absurdité écologique : c'est une **destruction massive des paysages**, une transformation des campagnes en zones industrielles (et donc avec son lot de pollution), un massacre du patrimoine culturel.

L'éolien est une source d'énergie intermittente assujettie aux aléas climatiques : pour produire de l'électricité, il faut qu'il y ait suffisamment de vent, mais pas trop. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, lorsque l'on se penche sur les chiffres à l'échelle d'une année, on constate qu'une éolienne "a produit autant d'électricité que si elle avait tourné 20 à 25% du temps à capacité maximale". Vu le changement climatique dû aux activités humaines, nous pouvons donc conclure que la production d'énergie par les éoliennes est une **production incertaine**.

Enfin, « on nous a dit » que, s'il venait à l'idée aux décideurs, dans l'avenir, de changer des éoliennes de 150m de haut, devenues obsolètes, par des éoliennes de 250m de haut (par exemple), nul besoin de demander l'autorisation aux riverains si le nombre d'éoliennes ne change pas ; s'ils ont dit oui pour 150m, c'est qu'ils sont d'accord pour 250m. Le meilleur moyen d'éviter un refus, c'est de ne pas demander l'avis des gens... Vive la démocratie participative !

Si on replace l'installation d'éoliennes dans un contexte national : le parc éolien français est assez inégalement réparti d'un point de vue géographique. Après les Hauts de France (1863 éoliennes terrestres début 2023), le Grand Est occupe la 2^{ème} place en raison du nombre très important d'éoliennes installées dans les départements de la Marne et de l'Aube (1846 début 2023)... mais avec ce qui nous menace, on va peut être passer devant les Hauts de France. Cerise sur le gâteau, le département de la Marne est le 2^{ème} département pour le nombre de turbines en marche (Somme : 747, Marne 469, Aube 404 en 2022). Mais bien sûr il reste encore une petite bande de terrain au Sud-Ouest de la Marne (autour de Sézanne et Esternay) où il y a encore « relativement peu d'éoliennes » c.a.d chez nous, et puis ensuite, à l'ouest c'est le désert ! La Seine et Marne avec 15 éoliennes (une misère).

Mais voilà, **nous arrivons à un niveau de saturation** pour cette technologie dans notre région (dixit le Président de région Mr Rottner et l'UNESCO qui veille sur le patrimoine mondial « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) et pourtant, les projets continuent à être déposés. Pourquoi cette concentration dans de « petits » espaces, actuellement la densité d'implantation d'éoliennes dans le Grand Est est 10 fois supérieure à la densité nationale. Que chacun prenne sa part en France. Cette forte inégalité de la répartition des éoliennes sur le territoire explique les oppositions locales à l'installation de nouveaux parcs éoliens.

Pour finaliser cette lettre, nous résumerons notre position ainsi : c'est NON à l'expansion des champs d'éoliennes dans le Sud-Ouest marnais et tout particulièrement autour de Joiselle, Neuvy, Champguyon, Morsains et dans toutes les zones déjà à forte densité d'éoliennes comme le nord de l'Aube. Ne participez pas à la destruction de la biodiversité, évitez de perturber le vivant qui ne sait plus s'adapter aux nouvelles pressions humaines.

Bien à vous

Michèle et Alain FÉVRIER